

Information à l'attention des porteurs de parts de l'OPCVM Delubac Patrimoine

A compter du 19 janvier 2018, la stratégie d'investissement de l'OPCVM Delubac Patrimoine sera actualisée, avec une exposition maximum sur les actions de 35 % (contre 20% minimum précédemment).

L'exposition minimum sur les produits de Taux (Obligataires et monétaires) sera de 55 % (contre 70 % précédemment).